



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX RENCONTRES POÉTIQUES

(17 et 18 mai 2025, Rue Jean de la Fontaine)

Madame, Monsieur,

Pour son édition 2025, la Ville de Château-Thierry a choisi d'unir son traditionnel Salon du Livre et son Marché de l'Art sous une nouvelle appellation commune : Les Rencontres Poétiques. Cet événement se tiendra dans la cour de la Médiathèque Jean-Macé ainsi que dans la rue Jean de La Fontaine.

La thématique de cette édition, « À Table », met à l'honneur l'art de la table, la convivialité et les plaisirs partagés autour d'un repas. Dans ce cadre, nous recherchons des exposants en lien avec cette thématique, tels que des artisans culinaires, des créateurs d'objets décoratifs pour la table, ou encore des acteurs mettant en avant les moments de convivialité qui se vivent autour d'une table.

Vous trouverez dans ce courrier les modalités d'organisation ainsi qu'un dossier de participation à compléter et à nous retourner au plus tard le dimanche 6 avril 2025. Les candidatures seront examinées en fonction de leur date de réception et de leur adéquation avec la thématique.

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail au plus tard le mardi 15 avril 2025.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

- **Article 1 - Généralités :**

Les emplacements sont attribués par la Ville de Château-Thierry. Aucun emplacement des éditions précédentes ne pourra être revendiqué.

Le tarif est de 11,20 € le mètre linéaire [emplacement nu](#) pour les 2 jours pour les professionnels.

Il est gratuit pour les associations, dans la limite de 3 mètres linéaires.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Seul l'envoi de ce dossier dûment rempli et accompagné du règlement et de ses pièces complémentaires par voie postale est recevable :

Par voie postale :

Ville de Château-Thierry, Service évènementiel

16 place de l'Hôtel de Ville

02400 Château-Thierry

- **Article 2 - Installation, désinstallation et permanence sur le stand :**

Les exposants seront reçus par des agents municipaux chargés de définir les emplacements. Il ne sera admis aucune réclamation quant à l'emplacement des stands.

Votre stand pourra être installé vendredi 16 mai 2025, entre 16h et 20h ou le samedi 17 mai 2025 dès 8h, il devra être prêt pour 9h45, le samedi 17 mai.

L'entrée du site dédié au salon sera accessible à votre véhicule de 8h à 9h45 pour décharger vos marchandises et décorations uniquement. Vous devrez ensuite le stationner dans les rues adjacentes au salon ou sur le parking de la médiathèque Jean Macé.



Votre inscription vous engage à être présent sur votre stand tout le temps de l'ouverture au public, soit de 10h à 18h, le samedi et le dimanche.

Vous vous engagez à désinstaller votre stand après la fermeture officielle du marché, soit le dimanche 18 mai après 18h. Les exposants s'engagent à restituer les lieux dans l'état de propreté initial. Merci de prévoir vos propres sacs poubelles.

- **Article 3 : Type de produits proposés :**

Seuls les stands proposant majoritairement la vente des produits d'art, du terroir, d'artisanat, de produits horticoles ou de décoration en lien avec la thématique de cette édition pourront être admis.

- **Article 4 : Présentation et équipement du stand :**

Les stands devront être décorés individuellement par leur propriétaire en respectant, si possible, la thématique. Votre stand participe pleinement à l'attractivité de ce marché. Vous devrez donc proposer une présentation raffinée, en prenant soin de proposer une décoration adaptée, et en couvrant impérativement votre table d'une nappe.

Les organisateurs se réservent le droit de visiter vos stands et de vous demander d'apporter un soin supplémentaire à la décoration avant l'ouverture.

La Ville de Château-Thierry demande aux participants de venir et d'équiper leur stand avec leur propre mobilier et matériel.

- **Article 5 : Conditions pour demander un emplacement :**

Le salon des Rencontres Poétiques est accessible aux professionnels et aux associations. Pour y participer, vous devez remettre impérativement votre dossier dûment rempli, dans le délai et les modalités indiqués dans l'article 1.

Les associations devront indiquer leur numéro de SIRET, les professionnels devront fournir leur extrait KBIS ou carte professionnelle, le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tous les exposants devront fournir :

- Une attestation d'assurance civile
- 3 à 10 photos des produits proposés à la vente

- **Article 6 : Admission à participer au salon des Rencontres Poétiques**

Les formulaires complets seront numérotés par ordre d'arrivée. La priorité sera donnée aux stands répondants aux critères de l'article 3. Les inscriptions seront soumises à une commission d'admission qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'exposition.

- **Article 7 : Animations**

Le salon des Rencontres Poétiques proposera comme chaque année un certain nombre d'animations qui participent à l'attractivité de l'événement.

Les attroupements divers, les contraintes sonores, ne sauraient être reprochés de quelque manière à la collectivité et ses représentants.



- **Article 8 : Sécurité**

Le salon Les Rencontres Poétiques se tiendra en extérieur. Afin d'assurer la sécurité des lieux, la Ville de Château-Thierry mettra en place un service de gardiennage nocturne, du vendredi 16 mai au dimanche 18 mai.

Pour sécuriser l'ensemble du salon, des barrières Héras ou des claustras seront installés afin de délimiter le périmètre. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de détérioration ou de vol des œuvres et marchandises exposées.

L'assurance des œuvres et marchandises est à la charge des exposants.

- **Article 9 – Retrait de candidature**

Les exposants ont la possibilité de retirer leur candidature avant le 15 avril 2025 sans frais. Toute demande de retrait doit être effectuée par écrit auprès du service événementiel.

À partir du 16 avril 2025, les organisateurs se réservent le droit d'encaisser le règlement initial, même en cas de désistement de l'exposant.

- **Article 10 : Avertissement**

Le dépôt d'un formulaire d'inscription vaut acceptation totale des modalités d'inscription.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Rencontres Poétiques 2025
POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT :

NOM ET PRÉNOM :
RAISON SOCIALE :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
N° DE SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

Nombre de mètres linéaires souhaité (11,20€ le mètre linéaire ; emplacement nu) :

- 3 mètres linéaires = 33.60€
 6 mètres linéaires = 67.20 €

Le Professionnel s'engage à venir avec son propre matériel d'exposition : barnum obligatoire, poids de lestage, tables, chaises, rallonges électriques, multiprises, etc.

Les emplacements étant en extérieur, il est impératif de prévoir un barnum pour garantir une installation adaptée. Le choix de la taille de l'emplacement est à préciser ci-dessus lors de l'inscription : 3 mètres (1 barnum) ou 6 mètres (2 barnums).

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos de vos articles proposés à la vente
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Date et signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos
- Règlement



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Rencontres Poétiques 2025
POUR LES ASSOCIATIONS UNIQUEMENT :

NOM ET PRÉNOM :
RAISON SOCIALE :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

L'emplacement est de 3 mètres linéaires.

La présence d'un barnum est obligatoire, les emplacements étant situés en extérieur. La mairie peut prêter des barnums, mais uniquement sous réserve de disponibilité. Il est donc fortement recommandé aux associations de venir avec leur propre barnum, si elles en possèdent un.

Les associations doivent également prévoir leurs propres multiprises et rallonges électriques.

Demande la mise à disposition de matériel sur le stand, merci d'indiquer le nombre (2 tables, 2 chaises, 2 grilles maximum par exposant)

..... Table(s)
..... Chaise(s)
..... Grille(s) d'exposition
..... Tonnelle (sous réserve de disponibilité)

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos de vos articles proposés à la vente

Date et signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos